

**DECISION MUNICIPALE N°2025\_182**

**OBJET : SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DU FONDS D'AIDES A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES - EQUIPEMENTS SPORTIFS - POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ESPACE JACQUES RIGOT PAR LA RENOVATION STRUCTURANTE DES 3 TERRAINS DE TENNIS**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le dispositif d'aide du Département du Val d'Oise relatif aux projets de « Travaux de construction, extension, réhabilitation, rénovation, mise aux normes de sécurité, environnementale ou fédérale, afin d'améliorer le confort et de moderniser les équipements sportifs »,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune de rénover l'espace Jacques RIGOT, afin de répondre aux attentes des clubs sportifs et des usagers,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à une rénovation structurante des trois terrains de tennis actuellement déformés au niveau de l'infrastructure, pour un montant estimé de 99 841,16 € HT,

**CONSIDERANT** que ce projet est éligible au dispositif de soutien départemental des travaux de construction, extension, réhabilitation, rénovation, mise aux normes de sécurité, environnementale ou fédérale, afin d'améliorer le confort et de moderniser les équipements sportifs ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Solliciter** une subvention d'un montant de 14 976,17 € auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif de soutien des travaux de construction, extension, réhabilitation, rénovation, mise aux normes de sécurité, environnementale ou fédérale, afin d'améliorer le confort et de moderniser les équipements sportifs ; pour la réhabilitation de l'espace Jacques RIGOT, par la rénovation structurante des trois terrains de tennis.

**Article 2 :**

**Préciser** le plan prévisionnel de financement « Réhabilitation de l'espace Jacques RIGOT par la rénovation structurante des trois terrains de tennis » suivant :

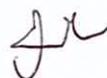
Réhabilitation de l'espace Jacques Rigot – Rénovation structurante des trois terrains de tennis	Montant (€)
Conseil régional (12.6%)	12 578.37
Conseil Départemental (15%)	14 976.17
Autofinancement de la Commune (72.4%)	72 286.62
<b>Montant total HT</b>	<b>99 841.16</b>

**Article 3 :**

**Adresser** la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 15/07/2025

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 07/08/2025

Publié(e) le : 07/08/2025

Exécutoire le : 07/08/2025